



MISSION D'OBSERVATION ELECTORALE AU BENIN



Rapport de mission

Février-mars-avril 2016

Table des matières

Introduction	3
I. Déroulement de la mission d’observation du premier tour de l’élection présidentielle	3
1.1. Les conditions d’organisation du scrutin du 06 mars 2016 au Bénin	3
1.1.1. La rencontre avec les principaux acteurs en charge de la conduite du processus électoral	
3	
1.1.2. Les candidats en compétitions et la campagne électorale	6
1.2. Le scrutin du 06 mars 2016.....	7
1.3. Les résultats du scrutin présidentiel du 06 mars 2016.....	8
II. Déroulement de la mission d’observation du second tour de l’élection présidentielle.	9
2.1. Les conditions de déroulement du scrutin du 20 mars 2016	10
2.2. Le scrutin du 20 mars 2016.....	10
2.3. Les résultats du scrutin présidentiel du 20 mars	10
III. Les leçons tirées des deux missions d’observation au Bénin	11
3.1. Le processus électoral au Bénin.....	11
3.2. L’amélioration de la mission d’observation électorale du Conseil de l’Entente	12
3.3. Les perspectives pour le Conseil de l’Entente	12
Annexes	13
Premier tour de l’élection présidentielle 2016 au Bénin: Communiqué de la mission	
d’observation électorale du Conseil de l’Entente.....	14
Second tour de l’élection présidentielle au Bénin: Communiqué de presse de la mission	
d’observation électorale du Conseil de l’Entente.....	16

Introduction

Depuis 1991, le Bénin est entré dans les processus de renouvellement démocratique de ses dirigeants politiques. En un quart de siècle (1991-2016), le Bénin a organisé cinq élections présidentielles. Sixième élection du genre, le scrutin présidentiel de mars 2016 intervient dans un contexte d'alternance au sommet de l'Etat après l'exercice de deux mandats constitutionnels.

A l'instar du Niger qui organisait l'élection présidentielle dans les mêmes périodes, le Secrétariat Exécutif a envoyé une mission d'observation électorale au Bénin. Cette mission s'est déroulée en deux phases : d'abord le premier tour de l'élection présidentielle du 06 mars 2016 et ensuite le second tour de l'élection présidentielle du 20 mars 2016.

Le présent rapport rend compte du déroulement de ces missions, des leçons tirées et des perspectives pour le Conseil de l'Entente.

I. Déroulement de la mission d'observation du premier tour de l'élection présidentielle

Le Secrétariat Exécutif a constitué une délégation composée des membres ci-après :

- **Chef de délégation :**
Monsieur Bernard d'ALMEIDA, Expert de la République du Niger.
- **Rapporteur :**
Monsieur Ousmane OROU-TOKO, Chef du Service de la Coopération Politique du Conseil de l'Entente.
- **Membres :**
 - Madame JOHNSON Josée Ahéba, Experte de la République Togolaise ;
 - Monsieur Adama BAMBARA, Expert du Burkina Faso ;
 - Monsieur Kouamé YAO, Expert de la République de Côte d'Ivoire ;
 - Monsieur Issa D. MOKO, Directeur du Département de la Coopération Politique, de la Paix et de la Sécurité du Conseil de l'Entente.

La délégation du Conseil de l'Entente a séjourné au Bénin du 29 février au 07 mars 2016. Au cours de cette période, elle a observé plusieurs étapes du processus qui lui ont permis de faire les constats suivants :

1.1. Les conditions d'organisation du scrutin du 06 mars 2016 au Bénin

La mission d'observation du Conseil de l'Entente a débuté avec la rencontre des principaux acteurs du processus électoral au Bénin. Les observateurs ont ensuite fait le tour des communes pour observer le niveau global de préparation matérielle du scrutin. Enfin, ils ont pu apprécier l'ambiance de la campagne électorale au cours des derniers jours précédents le jour du vote.

1.1.1. La rencontre avec les principaux acteurs en charge de la conduite du processus électoral

La mission d'observation du Conseil de l'Entente a rencontré plusieurs acteurs pour s'imprégner des préparatifs du scrutin du 06 mars 2016. Il s'agit notamment :

- **Le Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur** : La délégation du Conseil de l'Entente a rendu une visite de courtoisie au Secrétaire Général afin de présenter l'équipe et les objectifs poursuivis par la mission. La rencontre a été l'occasion de faire le point des préparatifs de l'élection notamment en ce qui concerne le vote des Béninois de l'Extérieur.
- **Le Président de la Cour Constitutionnelle** : Le Président et le Vice-président de la Cour Constitutionnelle ont également reçu la délégation du Conseil de l'Entente. Les échanges ont permis de noter que cette Institution est un acteur majeur du processus électoral au Bénin en ce qui concerne les élections présidentielle, législatives et référendaire. La Cour Constitutionnelle, cas singulier au Bénin, est seule habilitée à prononcer les résultats provisoires et définitifs desdites élections. Dans le cadre de la présidentielle de mars 2016, elle a organisé : (i) un séminaire d'appropriation du code électoral ensemble avec les membres de la Commission Electorale Autonome (CENA), (ii) le recrutement de 2.000 délégués départementaux et communaux en tant qu'observateurs ambulants de la Cour ; (iii) le recrutement de 30.000 observateurs (02 par Poste de vote) pour suivre le déroulement du scrutin de l'ouverture à la fermeture et au dépouillement ; (iv) le séminaire de formation des candidats sur les dispositions du code électoral.
- **Le Président de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA)** : Cette rencontre a permis à la délégation d'évaluer le niveau global des préparatifs en ce qui concerne la logistique et la formation du personnel électoral. Des échanges avec le Président de la CENA, il ressort que la structure a pris les dispositions nécessaires pour le bon déroulement du premier tour de l'élection présidentielle le 06 mars 2016. La principale innovation est l'utilisation de la téléphonie mobile pour la compilation des résultats et la proclamation des grandes tendances. Des mesures ont été prises pour encadrer cette mesure notamment : les résultats sont transmis par les coordonnateurs des arrondissements en présence des présidents des postes de vote et des représentants des candidats ; à la CENA, les résultats sont enregistrés en présence des représentants des commissaires (membres de la CENA). Cette innovation a été combinée avec la méthode traditionnelle de réception de l'ensemble des documents électoraux dans les cantines sécurisées aux fins de confirmation des résultats reçus et enregistrés.



Les observateurs du Conseil de l'Entente avec le Président de la CENA du Bénin

- **La rencontre des observateurs nationaux et internationaux avec la CENA** : Cette rencontre a été l'occasion pour le président de la CENA et sa Vice-présidente, de faire le bilan des préparatifs à 48h du scrutin. Plusieurs préoccupations ont fait l'objet d'échanges avec les observateurs notamment : (i) les difficultés liées à la distribution des nouvelles cartes d'électeurs ; (ii) les jeunes en âge de voter, laissés en rade (estimés à 80.000) ; (iii) les procurations et les dérogations. Les échanges au cours de la rencontre et qui se sont poursuivis après avec les chefs de mission d'observation ont favorisé la prise de mesures par la CENA pour permettre aux jeunes concernés de pouvoir voter avec leur carte nationale d'identité et pour l'ensemble des électeurs de voter autant avec l'ancienne ou de la nouvelle carte d'électeur. Le chef de la Délégation du Conseil de l'Entente a participé à une rencontre des chefs de missions d'observation électorale.
- **Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)** : C'est l'institution garante de l'égal accès de tous les candidats à l'élection présidentielle. Les échanges avec le Président et deux des conseillers de l'Institution ont permis de constater que plusieurs mesures ont été prises non seulement pour mettre les médias publics à la disposition des candidats à l'élection présidentielle (enregistrement de 52 mn d'émission pour la présentation du projet de société de chaque candidat, 15 mn de plage de diffusion et 12 reportages par candidat) et mais également pour veiller à l'accès équitable dans les médias privés. Cette institution également élaboré et fait signer un code de bonne conduite par chacun des candidats en lice.



Les observateurs du Conseil de l'Entente avec le Président de la HAAC du Bénin

- **La visite de quelques coordonnateurs d'arrondissement et points focaux communaux de la CENA** : L'équipe d'observation du Conseil de l'Entente a sillonné quelques communes des départements de l'Ouémé, de l'Atlantique et du Mono avec pour objectifs de constater sur le terrain l'effectivité des mesures prises pour le bon déroulement du scrutin mais également le niveau de préparation du personnel électoral (formation).

1.1.2. Les candidats en compétitions et la campagne électorale

Pour ce scrutin présidentiel, 33 candidats étaient en compétition. Il s'agit de :

- 1- Abdoulaye BIO TCHANE
- 2- Akuavi Marie Elise Christiana GBEDO
- 3- Azizou EL HADJ ISSA
- 4- Bertin KOOVI
- 5- Christian Enock LAGNIDE
- 6- Cossi Jean-Alexandre HOUNTONDJI
- 7- Daniel EDAH
- 8- Elisabeth AGBOSSAGA
- 9- Fernand Marcel AMOUSSOU
- 10- Gabriel Laurex Ayivi AJAVON
- 11- Gatien HOUNGBEDJI
- 12- Issa BADAROU-SOULE
- 13- Issifou KOGUI N'DOURO
- 14- Kamarou FASSASSI
- 15- Karimou CHABI SIKA
- 16- Kessilé TCHALA SARE
- 17- Lionel Alain Louis ZINSOU-DERLIN
- 18- Makandjou Pascal Jean Irénée KOUPAKI
- 19- Marcel Alain Arsène de SOUZA
- 20- Mohamed Taofick Atao HINNOUHO
- 21- Monsieur Salifou ISSA
- 22- Moudjaïdou SOUMANOU ISSOUFOU
- 23- Nassirou BAKO ARIFARI
- 24- Natondé AKE
- 25- Omer Rustique GUEZO
- 26- Patrice Athanase Guillaume TALON
- 27- Richard A. Marcellin SENOU
- 28- Robert GBIAN
- 29- Saliou YOUSAO ABOUDOU
- 30- Sébastien Germain Marie Aïkoué AJAVON
- 31- Simon Pierre ADOVELANDE
- 32- Zacharie Cyriaque GOUDALI
- 33- Zulkifl Olayinka SALAMI

Les 33 candidats ont sollicité le suffrage de 4.746.348 électeurs inscrits et répartis dans 13.664 postes de vote.

La campagne électorale qui a duré deux semaines, a été ouverte le 19 février 2016 à 00h et a été clôturée le 04 mars 2016 à minuit. Elle s'est déroulée dans des conditions démocratiques appréciables caractérisées par :

- un égal accès aux media publics de tous les candidats à l'élection présidentielle et des partis et alliances de partis candidats aux législatives ;
- la sécurisation du processus électoral par un effectif important d'agents de sécurité ;
- la mise à la disposition de chacun des candidats à l'élection présidentielle, de forces de sécurité pour assurer leur protection ;
- l'absence de violences signalées entre les partisans des différents camps politiques ;

- l'observation d'un climat général de calme et de tolérance durant les deux semaines de campagne.

Pour la période précédant le jour du scrutin, l'équipe d'observation du Conseil de l'Entente a fait des constats majeurs sur processus électoral au Bénin. Elle a pu apprécier positivement ce qui suit : (i) la CENA a pris les dispositions nécessaires pour le bon déroulement de l'élection présidentielle du 06 mars 2016 ; (ii) La Cour Constitutionnelle a pris des décisions qui ont permis l'utilisation des cartes d'électeurs par tous les citoyens en âge de voter ; (iii) le Gouvernement a pris des mesures nécessaires en vue de garantir la sécurisation du processus électoral ; (iv) la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication a assuré l'égal accès des candidats aux médias publics et a veillé à l'équité dans l'accès aux médias privés ; (v) les candidats ont favorisé un environnement apaisé et une bonne ambiance de la campagne électorale au cours de laquelle aucun incident majeur n'a été signalé ; (vi) les candidats à l'élection ont respecté le pacte de bonne conduite.

1.2. Le scrutin du 06 mars 2016

Le 06 mars 2016, jour du scrutin, l'équipe des observateurs du Conseil de l'Entente s'est déployée dans la ville de Cotonou et dans les communes de Toffo, Zogbodomey, Bohicon et Abomey. Elle a pu suivre les phases d'ouverture, de déroulement, de clôture et de dépouillement dans plusieurs postes de vote.



Electeurs béninois le jour du scrutin présidentiel

La mission du Conseil de l'Entente note de façon générale le bon déroulement du scrutin avec les constats positifs suivants :

- le calme et la sérénité générale des électeurs qui ont marqué le déroulement de l'élection ;
- la présence discrète des forces de défense et de sécurité qui a permis de sécuriser les centres de vote;

- la bonne maîtrise des opérations du scrutin par les membres des postes de vote.

La mission du Conseil de l'Entente a toutefois noté que ce processus électoral s'est caractérisé par :

- la difficulté principale liée à la confection et à la distribution des cartes d'électeurs ;
- l'absence remarquée dans plusieurs postes de vote des représentants de plusieurs candidats ainsi que des représentants désignés par la majorité et la minorité conformément aux dispositions du code électoral.

Le constat majeur du scrutin du 06 mars 2016 est la participation massive des électeurs à cette consultation démocratique dans l'enthousiasme, le calme et la sérénité avec un sens élevé de civisme et de responsabilité.

La mission d'observation électorale du Conseil de l'Entente a rendu public un communiqué sur le processus électoral au Bénin au cours d'une conférence de presse qu'elle a organisée le 07 mars 2016 à Cotonou¹.



Le présidium au cours de la conférence de presse

1.3. Les résultats du scrutin présidentiel du 06 mars 2016

La Cour Constitutionnelle a arrêté et proclamé le 13 mars, les résultats du scrutin du 06 mars 2016 ainsi qu'il suit :

- **Electeurs inscrits : 4 746 348**
- **Votants : 3 134 988**
- **Suffrages exprimés : 3 018 458**
- **Majorité absolue : 1 509 230**

¹ Le communiqué est annexé au présent rapport

- Taux de participation : 64.03%
- Suffrages obtenus par :

Rang	Candidats	Nombre de voix obtenus
1-	Lionel Alain Louis ZINSOU-DERLIN	858 080
2-	Patrice Athanase Guillaume TALON	746 528
3-	Sébastien Germain Marie Aïkoué AJAVON	693 084
4-	Abdoulaye BIO TCHANE	262 389
5-	Makandjou Pascal Jean Irénée KOUPAKI	177 251
6-	Robert GBIAN	46 634
7-	Fernand Marcel AMOUSSOU	35 390
8-	Salifou ISSA	30 855
9-	Natondé AKE	26 501
10	Nassirou BAKO ARIFARI	19 012
11	Mohamed Taofick Atao HINNOUHO	12 441
12	Saliou YOUSAO ABOUDOU	12 215
13	Bertin KOOVI	11 292
14	Richard A. Marcellin SENOU	8 123
15	Karimou CHABI SIKA	7 351
16	Zulkifl Olayinka SALAMI	6 782
17	Elisabeth AGBOSSAGA	5 802
18	Issifou KOGUI N'DOURO	5 130
19	Zacharie Cyriaque GOUDALI	4 998
20	Kamarou FASSASSI	4 820
21	Gabriel Laurex Ayivi AJAVON	4 371
22	Marcel Alain Arsène de SOUZA	4 247
23	Azizou EL HADJ ISSA	4 143
24	Omer Rustique GUEZO	3 999
25	Cossi Jean-Alexandre HOUNTONDJI	3 893
26	Daniel EDAH	3 694
27	Akuavi Marie Elise Christiana GBEDO	3 597
28	Christian Enock LAGNIDE	3 391
29	Issa BADAROU-SOULE	3 380
30	Simon Pierre ADOVELANDE	2 858
31	Moudjaïdou SOUMANOU ISSOUFOU	2 648
32	Gatien HOUNGBEDJI	2 287
33	Kessilé TCHALA SARE	1 272

La Cour Constitutionnelle en constatant qu'aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue des voix au premier tour, a déclaré les candidats Lionel Alain Louis ZINSOU-DERLIN et Patrice Athanase Guillaume TALON qualifiés pour participer au second de l'élection présidentielle.

II. Déroulement de la mission d'observation du second tour de l'élection présidentielle

La CENA en conformité avec les textes en vigueur, a organisé le second tour de l'élection présidentielle le 20 mars 2016. Une deuxième délégation du Conseil de l'Entente a effectué l'observation de ce scrutin. Cette délégation est constituée des membres ci-après :

- **Chef de délégation :**

Monsieur Bernard d'ALMEIDA, Expert de la République du Niger.

- **Rapporteur :**

Monsieur Issa D. MOKO, Directeur du Département de la Coopération Politique, de la Paix et de la Sécurité du Conseil de l'Entente.

- **Membres :**

- Madame JOHNSON Josée Ahéba, Experte de la République Togolaise ;
- Monsieur Adama BAMBARA, Expert du Burkina Faso ;
- Monsieur Kouamé YAO, Expert de la République de Côte d'Ivoire.

La délégation a séjourné au Bénin du 16 au 21 mars 2016. Au cours de cette période, elle a également observé plusieurs étapes du processus qui lui ont permis de faire les constats suivants :

2.1. Les conditions de déroulement du scrutin du 20 mars 2016

Ce 2^{ème} tour du scrutin pour lequel messieurs Lionel ZINSOU et Patrice TALON étaient en lice, a été marqué par :

- la campagne électorale qui s'est déroulée du 16 mars (date de la proclamation des résultats du 1^{er} tour par la cour constitutionnelle) au 18 mars 2015. Elle s'est déroulée dans un calme assorti d'une ambiance conviviale ;
- des consignes de vote en faveur de Mr Patrice TALON, données à leurs élections par la quasi-totalité des candidats recalés ;
- le débat télévisé et radiodiffusé entre les deux candidats qui a eu lieu le 17 mars 2015. Il s'est agi d'une première au Bénin en 25 ans de renouveau démocratique.

2.2. Le scrutin du 20 mars 2016

Le 20 mars 2016, jour du scrutin, la délégation du Conseil de l'Entente s'est déployée dans la ville de Cotonou et sur l'axe Cotonou- Comé- Bopa et Grand-Popo.

La mission a pu noter l'amélioration de l'organisation du scrutin à travers :

- le respect des horaires d'ouverture et de fermeture des postes de vote et la maîtrise des procédures par les présidents et membres des postes de vote ;
- une présence remarquable des représentants des candidats et des délégués de la Cour constitutionnelle.

La mission s'est réjoui de la maturité politique du peuple béninois et a réaffirmé que cette élection présidentielle contribue à ancrer davantage la démocratie et les principes de l'Etat de droit au Bénin.

La mission d'observation électorale du Conseil de l'Entente a rendu public un communiqué sur le processus électoral au Bénin au cours d'une conférence de presse qu'elle a organisée le 21 mars 2016 à Cotonou².

2.3. Les résultats du scrutin présidentiel du 20 mars

La Cour Constitutionnelle a arrêté et proclamé les résultats du scrutin du 20 mars 2016 ainsi qu'il suit :

- **Votants : 3 138 624**
- **Bulletins nuls : 30 493**
- **Suffrages exprimés : 3 108 131**

² Le communiqué est annexé au présent rapport

- Bulletins rétablis : 429
- Suffrages annulés : 1 129
- Suffrages validés : 3 107 002
- Taux de participation : 66.1271%
- Suffrages obtenus par :

Candidats	Nombre de voix	Pourcentage	Rang
TALON PATRICE A. G.	2 030 941	65.37%	1er
ZINSOU-DERLIN LIONEL A. I.	1 076 061	34.63%	2e

La Cour Constitutionnelle constate que le candidat Patrice A.G. TALON a obtenu le plus grand nombre de voix. Elle l'a déclaré par conséquent élu Président de la République du Bénin pour un mandat de cinq (05) ans à compter du 06 avril 2016 à 00 Heure.

III. Les leçons tirées des deux missions d'observation au Bénin

3.1. Le processus électoral au Bénin

A l'issue de l'observation électorale de la présidentielle au Bénin, la mission du Conseil de l'Entente a tiré les principaux enseignements ci-après :

- les acteurs impliqués dans l'organisation des élections (CENA, Cour Constitutionnelle, HAAC Gouvernement, notamment) se sont engagés à assurer au mieux leur mission ;
- le sens élevé de civisme et de responsabilité du peuple béninois qui a participé au processus électoral dans le calme et la sérénité ;
- le climat de sérénité, de discipline et de responsabilité qui a prévalu tout au long du processus électoral;
- la volonté de l'ensemble des béninois à participer activement à cette échéance électorale ;
- le sens de l'intérêt général manifesté par l'ensemble de la classe politique ;
- et l'atmosphère conviviale empreinte de tolérance qui a caractérisé la campagne électorale.

Les observateurs du Conseil de l'Entente se sont félicités particulièrement :

- de l'organisation inédite d'un débat télévisé et radiodiffusé entre les deux (02) candidats à l'élection présidentielle ;
- du fait que le candidat Lionel ZINSOU ait reconnu sa défaite et félicité son challenger M Patrice TALON, et ce, avant la proclamation officielle des résultats;
- du fait que cette élection consacre la troisième alternance au sommet de l'Etat.

Cependant, dans le souci de contribuer à la consolidation des acquis démocratiques au Bénin, les observateurs du Conseil de l'Entente recommandent l'évaluation de la gouvernance du processus électoral en vue de l'amélioration du cadre institutionnel mise en place. La mission recommande plus spécifiquement de responsabiliser entièrement la CENA pour l'organisation, la gestion et la proclamation des résultats provisoires des élections.

La mission d'observation électorale se réjouit du fait que le Bénin, à l'instar des autres pays du Conseil de l'Entente, s'inscrive dans la dynamique d'organisation régulière de consultations électorales démocratiques.

3.2. L'amélioration de la mission d'observation électorale du Conseil de l'Entente

L'observation électorale internationale est devenue un mécanisme important pour garantir l'intégrité électorale dans les pays en transition démocratique ou dans les sociétés sortant d'un conflit. De nos jours, l'observation internationale est presque universellement acceptée. Elle contribue à inspirer confiance aux électeurs et à évaluer la légitimité d'un processus électoral.

Après les missions d'observation électorale effectuées dans les cinq pays membres du Conseil de l'Entente, le grand constat qui a été fait est celui de l'importance que les électeurs et les acteurs qui organisent les élections dans ces pays, accordent à l'observation internationale électorale. Particulièrement les populations perçoivent les observateurs comme des témoins du jeu démocratique.

Pour garder cette image positive, il est indiqué de procéder à une meilleure organisation de l'activité d'observation électorale. Dans cette optique, le Secrétariat Exécutif pourrait prendre les mesures suivantes en vue de son amélioration :

- Renforcement de l'équipe d'observation notamment avec deux experts par pays ;
- Nomination d'une personnalité politique de l'Espace Entente comme Chef de mission à l'instar des autres organisations telles que l'Union Africaine, la CEDEAO, l'UEMOA, l'OIF, etc. ;
- Elaboration d'un kit de l'observateur contenant notamment un guide de l'observateur du Conseil de l'Entente et des fiches techniques d'observation ;
- Envoi de lettres d'information aux autres organisations pour annoncer la mission du Conseil de l'Entente pour des besoins de synergie sur le terrain ;
- Formation de nouveaux observateurs avant le démarrage de la mission ;
- Renforcement du volet communication des missions d'observation électorale notamment avec la participation du responsable en charge des relations extérieures du secrétariat exécutif et la prévision de ressources budgétaires conséquentes.

3.3. Les perspectives pour le Conseil de l'Entente

L'observation électorale internationale est devenue une occasion d'apprentissage pour les administrateurs électoraux nationaux et les participants aux élections. Elle favorise les échanges bilatéraux de connaissances et d'informations sur les pratiques électorales, qui donnent parfois naissance à des relations de coopération durables.

Le Secrétariat Exécutif devra se positionner dans cette dynamique afin de : (i) favoriser la duplication des bonnes pratiques en matière électorale ; (ii) renforcer les capacités des structures en charge de la conduite des processus électoraux et (iii) créer ainsi un label Espace Entente dans l'organisation de consultations démocratiques. Dans cette perspective, le Secrétariat Exécutif initiera l'organisation d'une rencontre internationale d'évaluation et de capitalisation des bonnes pratiques dans la conduite des processus électoraux des cinq pays membres du Conseil de l'Entente (Commissions électorales nationales, Cours ou Conseils Constitutionnels, Autorités de régulation de l'information et de la communication, etc.).

Fait à Abidjan, le 23 mai 2016

Le DCPPS

Issa D. MOKO

Annexes

(Communiqués et supports de presses écrites et audiovisuels)



Premier tour de l'élection présidentielle 2016 au Bénin: Communiqué de la mission d'observation électorale du Conseil de l'Entente

Le Conseil de l'Entente (CE), organisation sous-régionale regroupant, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger et le Togo, a conduit une mission d'observation de l'élection présidentielle du 06 mars 2016 en République du Bénin.

Au cours de cette mission qui a couvert la période du 29 février au 07 mars 2016, le Conseil de l'Entente a déployé une équipe d'observateurs composés des experts des Etats membres et du Secrétariat exécutif.

Pendant son séjour au Bénin, la mission d'observation du Conseil de l'Entente s'est imprégnée des préparatifs du scrutin au travers de rencontres avec :

- le Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur ;
- le Président de la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) ;
- le Président et le Vice-président de la Cour Constitutionnelle ;
- le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) et deux de ses Conseillers ;
- des coordonnateurs d'arrondissement et points focaux communaux dans les Départements de l'Ouémé, de l'Atlantique et du Mono;

En ce qui concerne la phase de préparation des élections, la délégation du Conseil de l'Entente a pu apprécier positivement ce qui suit :

1. La CENA et ses démembrements ont pris les dispositions nécessaires au bon déroulement de l'élection présidentielle du 06 mars 2016.
2. La Cour Constitutionnelle a pris des décisions qui ont permis l'utilisation des cartes d'électeurs pour tous les citoyens en âge de voter.
3. Le Gouvernement a pris des mesures nécessaires en vue de garantir la sécurisation du processus électoral.
4. La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication a assuré l'égal accès des candidats aux média publics et a veillé à l'équité dans l'accès aux média privés.
5. La bonne ambiance de la campagne électorale au cours de laquelle aucun incident majeur n'a été signalé.
6. Tous les candidats à l'élection ont respecté le pacte de bonne conduite qu'ils ont signés.

Le 06 mars 2016, jour du scrutin, l'équipe des observateurs du Conseil de l'Entente s'est déployée dans la ville de Cotonou et dans les communes de Toffo, Zogbodomey, Bohicon et Abomey. Elle a pu suivre les phases d'ouverture, de déroulement, de clôture et de dépouillement dans plusieurs postes de vote.

La mission du Conseil de l'Entente rend un hommage appuyé aux populations béninoises qui ont massivement participé à ce scrutin dans l'enthousiasme, avec un sens élevé de civisme et de responsabilité dans le calme et la sérénité.

S'agissant des opérations de vote proprement dites, la mission du Conseil de l'Entente note de façon générale le bon déroulement du scrutin caractérisé par :

- le calme et la sérénité générale des électeurs qui ont marqué le déroulement de l'élection ;
- le comportement responsable et discret des forces de défense et de sécurité qui a permis de tranquilliser les citoyens ;
- la bonne maîtrise des opérations du scrutin par les membres des postes de vote.

La mission du Conseil de l'Entente a toutefois noté que ce processus électoral s'est caractérisé par la difficulté principale liée à la confection et à la distribution des cartes d'électeurs.

La mission du Conseil de l'Entente a également relevé l'absence remarquée dans plusieurs postes de vote des représentants de plusieurs candidats ainsi que des représentants désignés par la majorité et la minorité conformément aux dispositions du code électoral.

A l'issue de leur mission, les observateurs du Conseil de l'Entente, dans le souci de contribuer à la consolidation des acquis démocratiques au Bénin, recommandent l'évaluation de la gouvernance du processus électoral en vue de l'amélioration du cadre institutionnel mise en place.

La mission du Conseil de l'Entente invite tous les acteurs politiques ainsi que leurs partisans et sympathisants à attendre, dans le calme, la proclamation provisoire et définitive des résultats de l'élection par la Cour Constitutionnelle.

La mission du Conseil de l'Entente appelle tous les candidats à recourir exclusivement aux voies légales prévues par les textes relatifs au contentieux électoral en cas de contestation des résultats.

La mission se réjouit du fait que le Bénin, à l'instar des autres pays du Conseil de l'Entente, s'inscrive dans la dynamique d'organisation régulière de consultations électorales démocratiques.

Le Conseil de l'Entente remercie les autorités et la population béninoise pour l'accueil fraternel et chaleureux réservé à sa délégation ainsi que les dispositions prises pour sécuriser son séjour.

Fait à Cotonou, le 07 mars 2016

Le Chef de la Délégation

Bernard d'ALMEIDA



Second tour de l'élection présidentielle au Bénin: Communiqué de presse de la mission d'observation électorale du Conseil de l'Entente

Le Conseil de l'Entente (CE) a conduit une mission d'observation lors du second tour de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 en République du Bénin.

Au cours de sa mission qui s'est déroulée du 16 au 21 mars 2016, l'équipe des observateurs du Conseil de l'Entente s'est déployée à Cotonou ainsi qu'à l'intérieur du pays. Elle a pu s'imprégner de l'atmosphère de la campagne, des préparatifs du scrutin par la Commission Electorale Nationale Autonome (CENA) et ses démembrements, et a suivi le déroulement effectif du scrutin.

A l'issue de ce scrutin déterminant pour l'avenir socio-politique du Bénin et des citoyens béninois, les observateurs du Conseil de l'Entente ont apprécié positivement :

- le climat de sérénité, de discipline et de responsabilité qui a prévalu tout au long du processus électoral;
- la volonté de l'ensemble des béninois à participer activement à cette échéance électorale ;
- le sens de l'intérêt général manifesté par l'ensemble de la classe politique ;
- et l'atmosphère conviviale empreinte de tolérance qui a caractérisé la campagne électorale.

Concernant les opérations de vote proprement dites, la mission note l'amélioration de l'organisation du scrutin à travers le respect des horaires d'ouverture et de fermeture des postes de vote et la maîtrise des procédures par les présidents et membres des postes de vote.

La mission a pu également apprécier dans les postes de vote visités une présence remarquable des représentants des candidats et des délégués de la Cour constitutionnelle.

La mission se réjouit de la maturité politique du peuple béninois et tient à réaffirmer que l'élection présidentielle qui vient de se tenir contribue à ancrer davantage la démocratie et les principes de l'Etat de droit au Bénin.

Néanmoins, la mission recommande de responsabiliser entièrement la CENA pour l'organisation, la gestion et la proclamation des résultats provisoires des élections.

La mission du Conseil de l'Entente se félicite particulièrement :

- de l'organisation inédite d'un débat télévisé et radiodiffusé entre les deux (02) candidats à l'élection présidentielle ;
- du fait que le candidat Lionel ZINSOU ait reconnu sa défaite et félicité son challenger M Patrice TALON, et ce, avant la proclamation officielle des résultats;
- du fait que cette élection consacre la troisième alternance au sommet de l'Etat.

Au terme de sa mission, l'équipe des observateurs du Conseil de l'Entente juge le scrutin présidentiel du 20 mars 2016 au Bénin démocratique, transparent et crédible.

Enfin, la délégation du Conseil de l'Entente remercie les autorités et le peuple béninois pour l'accueil qui lui a été réservé.

Fait à Cotonou, le 21 mars 2016
Le Chef de la Délégation
Bernard D'ALMEIDA